Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260924-2026_05_04-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de. M. Gaëtan MALARDÉ, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 18 septembre 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, Mme Morgane CANTE, M. Fabien TOUREAUX, Mme Muriel ROBLIN, M. Michel COUTURIER , Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, Mme Hélène MONTOUT (arrivée à 18h06 – Q01), M. Jean-Marc KERBELLEC (arrivé à 18h04 – Q01), Mme Françoise JAFFRÉ, M. BLOUIN Antoine, M. André TELO-GUILLAS, Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q02 à Q21), M. Guillaume LE NEILLON, Mme Nathalie CLAUSTRE, M. Yann BASIA, M. Jean-Michel LERY, Mme Fabienne LE ROCH, Mme Sylviane GUÉMENÉ, M. GUILLO Olivier, Mme Catherine GUILLEVIC, M. Pierre GRARE (18 h26 - Q013 à Q021), Mme Françoise POUPON.

- Absents ayant donné pouvoir : Mme Lili SEBESI à M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Lydia DRÉANO à Mme Muriel ROBLIN.

- Absent : Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q01 à Q01), M. Pierre GRARE (Q001 à Q012 - arrivé en séance à 18h26).

VIE MUNICIPALE

Question n° 4 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE

EXPOSÉ de Gaëtan MALARDÉ, maire

Les communes de Locmiquélic, Gâvres et Riantec doivent procéder à la passation d'un marché public de travaux pour la réalisation de travaux d'aménagement de leurs voiries communales.

Lorient Agglomération compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, souhaite profiter de ces travaux sur la voirie pour améliorer le fonctionnement de l'assainissement des eaux pluviales et créer des réseaux qui seront adaptés aux aménagements des espaces publics.

Afin d'optimiser le projet et assurer une bonne coordination pendant la phase travaux, il est souhaitable de les faire réaliser dans un seul et même marché.

Un tel groupement permet d'envisager un niveau de prestation satisfaisant en matière de prix de revient et de qualité technique et donc la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation des travaux concernés.

Conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, il est proposé de conclure une convention de groupement de commande en vue de l'attribution du marché de travaux. Cette convention définit les modalités de fonctionnement entre les quatre maîtres d'ouvrage.

La coordination du groupement sera assurée par la commune de Locmiquélic qui organisera, en lien avec les autres communes et Lorient Agglomération, la procédure de consultation, de la passation des marchés jusqu'à son attribution.

L'exécution du marché sera assurée par chacun des maîtres d'ouvrage selon ses compétences respectives : les travaux d'aménagement de voirie pour les communes de Gâvres, Locmiquélic, et Riantec et les travaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260924-2026_05_04-DE

d'assainissement des eaux pluviales pour Lorient Agglomération (dans le respect du périmètre de sa compétence).

DÉLIBÉRÉ

— VU les articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique ;

— VU la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses attributions au Bureau,

— VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commande annexé,

— VU l'avis de la commission vie municipale en date du 10 septembre 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'APPROUVER la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Gâvres, Locmiquélic, et Riantec pour l'accord-cadre à bons de commande de travaux d'aménagement de voirie et de réseaux d'eaux pluviales ;

— D'AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à l'aménagement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Pièces jointes au projet :
– Convention constitutive d'un groupement de commandes d'un Marché de travaux d'aménagement de voirie et de réseaux d'eaux pluviales entre les communes de Locmiquélic, Gâvres, Riantec et Lorient Agglomération (annexe 2).
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Fait à Riantec, le 25 septembre 2026

Le maire,

Gaëtan MALARDÉ

MAIRIE DE RIANTEC 56 Morbihan

La secrétaire de séance,

Muriel ROBLIN